



**Déclaration de conformité de Villeroy & Boch AG
conformément à l'article 161 de la loi allemande sur les sociétés par
actions**

(Supplément du 04.02.2020)

Le 19 décembre 2019, le Directoire et le Conseil de Surveillance de Villeroy & Boch AG ont émis, conformément à l'article 161 de la loi allemande sur les sociétés anonymes (AktG) du 7 février 2017, une déclaration de conformité aux recommandations de la "Commission gouvernementale sur le Code allemand de gouvernement d'entreprise", qui doit désormais être complétée concernant un point :

Point 5.4.3 phrase 2 du Code :

La société a décidé de demander la nomination par voie judiciaire de Peter Prince Wittgenstein en qualité de membre du Conseil de surveillance non seulement pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, mais pour une durée de mandat jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur le quitus du Conseil de Surveillance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, et donc jusqu'à la fin du mandat régulier de M. Yves Elsen, qui a quitté le Conseil de surveillance.

**Composition du
Conseil de Surveillance**

Cela crée de la clarté et de la sécurité juridique pour la société, ses parties prenantes et aussi pour le Prince Wittgenstein, et évite des spéculations sur la future composition du conseil de surveillance qui seraient préjudiciables au succès de l'entreprise.

66693 Mettlach, Allemagne, Février 2020

Le Directoire

Le Conseil de Surveillance

Frank Göring
Président du Directoire

Dr. Alexander von Boch-Galhau
Président du Conseil de Surveillance